

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Santes (59211)

Réponses de Hiazid Belabbes, au nom de la liste « SANTES AGIR ENSEMBLE, le sens de l'avenir »

— le 12/03/2020 à 20:25 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Un Plan Vélo sera voté en début de mandat.

Il comprendra plusieurs grands axes notamment : l'accompagnement des citoyens (aide à l'achat d'équipements, mise en réseaux pour des prêts, échanges ou ventes de vélos d'occasion, réparations de vélos...), les actions sur l'espace public (développement des liaisons douces, installation de garages et arceaux à vélos,...) et sur l'éco-mobilité scolaire (vélobus, pedibus, solution de partage des conduites, animations, challenge,...)

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Dans le cadre de la démocratie participative, les comités de quartier intégreront un nouveau dispositif : le conseil de développement. Celui-ci travaillera sur des thématiques bien précises comprenant notamment la mobilité et donc le suivi des actions réalisées.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Dans l'objectif de compléter les connexions actuelles avec les communes voisines, la MEL sera sollicitée pour la réalisation d'aménagements cyclables adaptés.

Action n°4 : je suis indécis-e

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

La MEL sera sollicitée pour la réalisation d'aménagements cyclables adaptés, en concertation avec l'ADAV.

De plus, des voies de circulation alternatives aux grands axes (liaisons douces), dédiées aux mobilités douces, seront sécurisées et/ou créés.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Au regard de la dangerosité de la rue principale de Santes, nous sommes prêts à promouvoir cette action si la législation le permet.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Des locaux à vélos seront réalisés à proximité des équipements publiques et plus particulièrement à côté de la gare.

Action n°7 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Bien que l'interdiction de stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons soit nécessaire, il n'est pas opportun de mettre en place des stationnements vélos sur l'ensemble de ces emplacements au regard des caractéristiques urbaines de la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Dans le cas d'un besoin d'emplacements supplémentaires à l'école Matisse, un local à vélos pourra être réalisé dans le cadre du programme Alveole afin de pouvoir bénéficier de la sensibilisation prise en charge à 100%.

De plus, les informations relatives à ce programme seront transmises au groupement scolaire privé.

Action n°9 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

Le maire et les élus se déplaceront davantage en vélos mais également à pied et en covoiturage.

Action n°10 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Le nouveau Plan de circulation, élaboré en concertation avec les citoyens, sera voté en début de mandat. Il comprendra des mesures répressives en cas de stationnement sur le trottoir.

Commentaires généraux

"S'engager pour des déplacements doux" est un axe majeur du programme de Santes agir ensemble, le sens de l'avenir.